



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Ceci-n-est-pas-du-journalisme-FNC-CSN>

Ceci n'est pas du journalisme (FNC-CSN)

- Communiqués -



Date de mise en ligne : mercredi 18 février 2015

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 18 févr. 2015 - Au courant des derniers jours, des membres de l'AJIQ ont rapporté avoir été sollicités par des analystes en marketing web de la région de Montréal pour écrire un « court article portant sur le conflit qui oppose présentement les pompiers de la Ville de Montréal et l'administration du maire Coderre ».

Ces personnes s'identifient comme des pigistes engagés pour aider l'Association des Pompiers de Montréal à accroître leur présence web. On indique que les journalistes retenus seront « ceux qui ont accès à des sites web sur lesquels ils pourront publier leurs articles ». On précise qu'il ne s'agit pas de demander aux journalistes de se prononcer en faveur des employés de la Ville de Montréal, puisque l'on respecte l'indépendance de leurs opinions. Cependant, on exige de ces journalistes d'insérer un lien vers un site web géré par l'Association des Pompiers, lien sur lequel les lecteurs pourront trouver des informations additionnelles sur les revendications des employés municipaux du Québec.

La « compensation » des journalistes varierait en fonction de l'achalandage du site sur lequel l'article serait publié, soit entre 125 \$ et 500 \$ pour un texte de 500 mots.

Ces pratiques douteuses n'ont rien à voir avec le travail effectué par des journalistes.

En effet, ce genre de contrat contrevient aux normes déontologiques de notre profession, telles que définies dans la charte du journalisme de l'AJIQ notamment.

Les journalistes indépendants jouent un rôle essentiel dans le monde de l'information. Se servir de la crédibilité des journalistes comme service de relations de presse pour le compte de l'Association des Pompiers de Montréal est inacceptable. Le journaliste doit toujours exercer ses fonctions dans l'intérêt du public. Être rémunéré par un tiers impliqué dans le dossier sans en faire la mention se résume à du publiereportage déguisé.

De plus, les conditions de travail précaires des journalistes indépendants les rendent particulièrement vulnérables à ce type de contrat. C'est pour éviter que ces pratiques douteuses ne deviennent normales que nous nous efforçons d'améliorer les conditions de travail des journalistes. L'AJIQ tient à souligner qu'elle ne jette pas la pierre à des pigistes qui accepteraient de tels contrats, mais nous les encourageons à ne pas engager leur crédibilité professionnelle en refusant de signer de tels textes de leur nom et en insistant pour qu'ils soient publiés avec une mention stipulant qu'il s'agit de contenu commandité et non d'articles d'information.

À propos de l'AJIQ : L'Association des journalistes indépendants du Québec, fondée à Montréal en 1988, est la seule organisation au Québec qui s'intéresse aux problèmes et à l'avenir des journalistes à statut précaire : les pigistes, les contractuels et les surnuméraires.